

ACTE COMMUNICABLE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 09 mai à 17 heures 15, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Condé-en-Normandie s'est réuni au lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nathalie COLLIBEAUX, Vice-Présidente du C.C.A.S de Condé-en-Normandie. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux membres du conseil d'administration le jeudi 03 mai 2023.

Étaient présents : Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Patrick DUJARDIN, Marie-Danielle DUPONT, Isabelle GUILLOT, Yveline LENEPVEU, Françoise LEPRINCE et Alain LEQUERTIER

A donné pouvoir : Nathalie BOUILLARD à Nathalie COLLIBEAUX et Florence DUQUESNE à Marie-Danielle DUPONT

Absents / Excusés : Marie-Claude BRODIN, Louis CHEVALLIER, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH et Gwenaël LONGEARD

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 8-2-2
- en exercice : 15	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 08	- pour : 10	24 mai 2023
- votants : 10	- contre : 0	Publication le :
	- abstention : 0	25 mai 2023
Le compte-rendu du conseil d'administration du 21 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2023/025 - Critères de délivrance des bons pour des bouteilles de gaz

Considérant la demande du percepteur d'une délibération rappelant les critères retenus pour la délivrance des bons pour des bouteilles de gaz afin de pouvoir régler les factures des commerçants,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter, pour les demandes de bons pour des bouteilles de gaz, les critères suivants :
- Un « reste à vivre » inférieur à 9 euros par jour et par personne au sein d'un foyer
 - Résider à Condé-en-Normandie
 - Les bons seront à dépenser dans les commerces de Condé-en-Normandie
 - Bouteille de 6 kg = 1 bon de 20 euros
 - Bouteille de 10 kg = 1 bon de 30 euros
 - Bouteille de 13 kg = 1 bon de 40 euros
 - Délivrable une fois par mois calendaire
 - Cumulable avec le bon alimentaire et carburant

➤ autorise Madame le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
A Condé-en-Normandie, le 23 mai 2023

N. COLLIBEAUX
Vice-Présidente,



Par délégation
Le Maire Adjoint
Nathalie COLLIBEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-200056901-20230509-23_00606-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023